



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATOUT
FRANCE

L'Agence de développement
touristique de la France

Tourisme & Handicap

Un label engagé au service
d'un tourisme plus accessible



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© AdobeStock_Drazen

Le label d'Etat **Tourisme & Handicap**, porté par Atout France, est un dispositif national garantissant un accueil et des services accessibles aux personnes en situation de handicap lors de leurs séjours touristiques.

Il répond à une double exigence :

- Fournir aux visiteurs une information fiable sur l'accessibilité des établissements et une expérience de séjour adaptée à leurs besoins spécifiques,
- Accompagner les professionnels du tourisme dans leur démarche d'amélioration de l'accueil et d'accessibilité des infrastructures.

Pourquoi obtenir le label Tourisme & Handicap ?

1 ATTIRER UNE NOUVELLE CLIENTÈLE ET DIVERSIFIER SON PUBLIC

En France, environ **12 millions de personnes** sont en situation de handicap, soit près de **18 %** de la population. À l'échelle mondiale, plus d'un milliard de personnes vivent avec une forme de handicap selon l'OMS.

En obtenant le label **Tourisme & Handicap**, vous ouvrez votre établissement à une nouvelle clientèle, en quête de prestations adaptées et sécurisées.

L'offre développée peut par ailleurs répondre aux attentes d'une clientèle plus large, âgée (l'accessibilité constitue le 2^e critère de choix pour les clientèles seniors) ou ayant ponctuellement besoin de services spécifiques (familles avec poussette par exemple).

2 UNE CLIENTÈLE FIDÈLE

Les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants constituent une clientèle particulièrement attachée aux établissements qu'ils fréquentent.

En proposant une offre inclusive, vous favorisez leur fidélisation et un bouche-à-oreille positif.

3 UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

L'**accessibilité est un enjeu clé du tourisme durable**. Adapter son établissement aux besoins des personnes en situation de handicap s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et favorise l'obtention d'autres labels valorisant les pratiques durables.



4 UN LEVIER DE DIFFÉRENCIATION ET UN AVANTAGE CONCURRENTIEL

Dans un marché touristique de plus en plus concurrentiel, afficher le label **Tourisme & Handicap** permet de se démarquer et d'être perçu comme **un acteur engagé pour un tourisme plus inclusif et responsable**.

Ce label est un gage de confiance et de qualité, apprécié tant par les voyageurs que par les professionnels du secteur.

5 ERP : ANTICIPER LA FIN DES DEROGATIONS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE

S'engager dans la labellisation **Tourisme & Handicap**, c'est aussi être proactif et anticiper l'application de la loi, tout en prenant en compte votre spécificité d'accueil des clientèles touristiques.

En effet, 20 ans après la loi de 2005, le Gouvernement réaffirme son engagement pour accélérer la mise en accessibilité du bâti. Ainsi, les ERP ne disposeront plus de dérogations supplémentaires et les préfets accéléreront, dès le printemps 2025, la dynamique de mise en accessibilité des ERP au sein des territoires et la mise en place de contrôles.

Qui est labellisé aujourd'hui ?

À ce jour, plus de 3 700 établissements en France sont labellisés **Tourisme & Handicap** et plus de 600 sont en cours de labellisation.

Le label est ouvert aux :

- Hébergements (hôtels, gîtes, campings, villages de vacances, etc.)
- Restaurants et cafés
- Sites culturels et patrimoniaux
- Activités de loisirs et espaces naturels
- Offices de tourisme et centres d'information

Malgré ces avancées, accélérées notamment à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, **moins de 10 % des hôtels français sont aujourd'hui labellisés.**

Les sites peuvent décider de se positionner pour l'accueil de 2 (minimum) à 4 types de handicaps.



Moteur : accès facilité aux personnes à mobilité réduite : rampes, ascenseurs, sanitaires adaptés, etc.



Visuel : équipements et signalétiques adaptés : contrastes de couleur, informations en braille, éclairage spécifique, etc.



Auditif : mise à disposition de boucles magnétiques, transcription écrite des informations sonores, etc.



Mental et cognitif : simplification des parcours, signalétique claire et intuitive, personnel sensibilisé, équipements et signalétiques adaptés.

→ Consulter les [structures labellisées](#)

Comment obtenir le label Tourisme & Handicap ?

Les étapes pour être labellisé :

Effectuer son [auto-diagnostic](#) sur le site d'Atout France (étape optionnelle)

- 1 **Sélectionner son relai local ou son organisme évaluateur habilité** (voir ci-contre)
- 2 **Faire déposer son dossier de candidature** sur la [plateforme de gestion des labels de tourisme](#) d'Atout France par son relai local ou son organisme évaluateur
- 3 **Visite mystère d'évaluation de l'établissement**
- 4 Attribution par Atout France du label pour une **durée de 5 ans**, renouvelable après une nouvelle évaluation
- 5 Affichage de la plaque **Tourisme & Handicap** indiquant les familles de handicaps pour lesquelles l'établissement est labellisé

L'obtention du label repose sur un audit mené par des évaluateurs dans les territoires.

Atout France a délégué l'animation du déploiement du label à l'**association Tourisme & Handicap** et à **ADN Tourisme**.

Ainsi, les établissements peuvent faire appel à près de **80 « relais locaux »** (collectivités territoriales et organismes locaux du tourisme, membres du réseau ADN Tourisme) pour organiser l'évaluation de leur structure.

L'évaluation est réalisée par un **binôme d'évaluateurs sélectionné par le relai local**. Celui-ci est composé d'un représentant du secteur du tourisme et d'un représentant d'associations défendant les intérêts des personnes handicapées, tous handicaps confondus (association Tourisme & Handicap ou personne formée par celle-ci).

En l'absence de relais locaux sur le territoire ou la filière, la structure candidate peut faire appel à un [organisme évaluateur habilité par Atout France](#).

ATOUT FRANCE : UN ENGAGEMENT FORT POUR UN TOURISME PLUS ACCESSIBLE

Atout France place l'accessibilité et l'inclusion au cœur de ses actions pour favoriser un tourisme ouvert à tous. Conscient des enjeux majeurs que représente l'accueil des personnes en situation de handicap, Atout France travaille en collaboration avec les acteurs du secteur pour améliorer l'offre et garantir une expérience touristique de qualité pour tous les voyageurs.

1 Gestion, animation et promotion du label **Tourisme & Handicap**

2 Valorisation des expériences accessibles

- [France.fr](https://france.fr), le site vitrine de l'offre touristique française, prend en compte, depuis sa refonte en 2024, les critères RGAA permettant un accès des contenus publiés aux personnes en situation de handicap.
- Il propose naturellement différentes expériences touristiques, accessibles à tous, en France.
- Pour aller plus loin, MarIAne, le travel planner intégré au site (animé par l'intelligence artificielle) proposera prochainement les sites touristiques labellisés « Tourisme & Handicap » dans son service de création d'itinéraires sur mesure.



© AdobeStock_auremar

3 Sensibilisation et accompagnement des professionnels

- Atout France organise régulièrement des formations et webinaires, produit des vidéos de sensibilisation afin d'accompagner les professionnels du tourisme dans l'accueil des clientèles en situation de handicap ;
- L'Agence participe aussi à mieux faire connaître des solutions adaptées proposées par des startups (applications mobiles, parcours sensoriels, équipements spécifiques) ;

4 Soutien aux investissements et accompagnement financier

Atout France a accompagné, dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) plusieurs projets en faveur du tourisme inclusif :

- amélioration de l'accessibilité des infrastructures touristiques,
- développement d'expériences adaptées aux personnes en situation de handicap (parcours sensoriels, etc.),
- soutien à l'innovation technologique avec des solutions facilitant l'accès au voyage (applications, outils numériques d'aide à la visite etc.).



France.fr – Voyager en situation de handicap

- Atout France a par ailleurs mis à disposition des tour-opérateurs internationaux un module d'e-learning leur permettant de se familiariser avec l'offre touristique accessible en France. Ils seront ainsi en mesure de proposer des séjours adaptés à leurs clientèles en situation de handicap.

Et si vous étiez le prochain à vous engager au service d'un tourisme accessible à tous ?



Le label **Tourisme & Handicap constitue un levier essentiel pour garantir à chacun une expérience touristique inclusive et qualitative.**

Engagez-vous dès aujourd'hui pour faire évoluer votre offre !

Pour plus d'informations et obtenir le label : <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap>

Pour toutes questions : Tourismeethandicap@atout-france.fr

Pour vous accompagner

Le Fonds Territorial d'Accessibilité : une aide pour financer vos travaux !

Pour les établissements du quotidien : les ERP de 5e catégorie peuvent avoir recours au Fonds territorial d'accessibilité via un guichet unique (asp-public.fr). Ce fonds finance jusqu'à 50 % des travaux et équipements de mise en accessibilité dans la limite de 20 000 € par établissement.

Qui peut en bénéficier ?

- Les petits commerces, hôtels, restaurants et établissements de tourisme
- Les structures accueillant du public (PME, associations, collectivités).

Quels types de travaux sont financés ?

- des équipements de mise en accessibilité : rampe d'accès, sanitaire avec barre d'appui, chambres adaptées pour les personnes à mobilité réduite,
- des travaux de mise en accessibilité : travaux d'installation d'une rampe d'accès, travaux pour agrandir des sanitaires, travaux pour supprimer une marche à l'entrée,
- le diagnostic des conditions d'accessibilité de l'établissement : c'est-à-dire l'identification des actions de mise en accessibilité à mener,
- les dépenses d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de l'accompagnement par un maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux.



Pour en savoir plus et déposer un dossier : <https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>

#ActiveurDeTourismes

